

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.263

**Mise en place de
colonnes enterrées
pour la collecte des
déchets ménagers :
tarifs 2010**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS
: TARIFS 2010**

Par délibération n° 263 du 18 décembre 2008, le conseil communautaire a approuvé la répartition du financement entre les demandeurs et la communauté d'agglomération, pour la mise en place de colonnes enterrées en habitat vertical pour la collecte des déchets ménagers dans le cadre du tri sélectif.

Il est proposé d'actualiser les tarifs sur la base d'un accroissement de 2 % selon le tableau ci-dessous.

Prix du marché	Préforme béton Tarif 2010	Colonne OM (5 m³) Tarifs 2010	Colonne TRI (5 m³) Tarifs 2010	Colonne VERRE (4 m³) Tarifs 2010
préforme béton	2 836,68			
colonnes		2 264,41	2 264,41	2 264,41
système sécurité : "plateforme standard" (option)		219,53	219,53	219,53
plateforme piétonnière larmée		376,17	376,17	376,17
Goulotte OM (80 l)		1 493,57		
Goulotte TRI			885,54	
Goulotte VERRE				1 181,54
Total prix du marché HT	2 836,68	4 353,69	3 745,65	4 041,65

N.B. : si certaines options spécifiques (liste évolutive selon les besoins) sont retenues sur certains sites, leur prise en compte dans le financement sera réalisée au prix du marché en cours.

Ces tarifs seront actualisés après chaque révision de prix effectuée annuellement sur le marché.

Chaque tarif délibéré reste valable jusqu'à la date de délibération suivante, même si la révision de prix du marché intervient avant. La date prise en compte pour les calculs de participation d'un chantier donné sera la date contractuelle de livraison des conteneurs.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 3 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER les tarifs 2010 pour la répartition du financement des colonnes enterrées dans le cadre du tri sélectif en habitat vertical.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 15 décembre 2009